

**DOCUMENT DE POSITION DE LA CHINE  
POUR LA 71<sup>e</sup> SESSION  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES**

**I. Réforme de l'ONU**

La Chine soutient les efforts de l'ONU visant à évoluer sans cesse avec le temps et à renforcer, à travers la réforme, sa capacité à coordonner les efforts nationaux face aux défis planétaires, afin de mieux répondre aux attentes de la communauté internationale et d'accroître le droit à la parole des pays en développement dans les affaires internationales. Cette réforme doit être tous azimuts et menée de manière équilibrée dans les trois domaines majeurs que sont la sécurité, le développement et les droits de l'homme, et surtout permettre d'aboutir à des résultats positifs dans le domaine du développement qui touche aux intérêts vitaux des nombreux pays en développement.

La Chine soutient la réforme du Conseil de Sécurité pour qu'il puisse mieux remplir les missions confiées par la *Charte des Nations Unies*. Cette réforme doit permettre en priorité aux pays en développement d'avoir une représentation accrue et davantage voix au chapitre au Conseil, et aux nombreux petits et moyens pays d'avoir plus de chances d'y siéger et de participer aux décisions du Conseil. Étant donné que cette réforme engage l'avenir de l'ONU et les intérêts vitaux de tous les États membres, il importe de continuer à mener de larges consultations démocratiques en vue de trouver une solution globale qui tienne compte des préoccupations et des intérêts des différentes parties. La Chine est prête à travailler de concert avec les autres parties pour faire avancer cette réforme dans le sens de la préservation des intérêts de long terme de l'ONU et de la solidarité des États membres.

**II. Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**

La situation actuelle de la lutte internationale contre le terrorisme s'avère plus grave et complexe. Les problèmes majeurs tels que la propagation en profondeur des idéologies extrémistes violentes et la montée forte des menaces terroristes endogènes pèsent lourdement sur la sécurité et la stabilité internationales. Préconisant une approche intégrée traitant à la fois les symptômes et les racines du fléau, la Chine est d'avis que l'ONU et son Conseil de Sécurité doivent jouer un rôle leader dans la coopération internationale contre le terrorisme, travailler à la mise sur pied d'un front uni aussi large que possible, renforcer la coordination, réunir sans cesse les



consensus et créer une plus grande synergie au niveau international pour combattre ce fléau. La communauté internationale doit, conformément aux buts et principes de la *Charte des Nations Unies*, continuer à renforcer la coopération antiterroriste et mettre intégralement en application les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité et la *Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*. Il est particulièrement urgent de combattre avec fermeté l'utilisation par les terroristes d'Internet et d'autres technologies de communication modernes pour faire propager les idéologies extrémistes violentes, inciter à la haine interethnique et interconfessionnelle, répandre les techniques de fabrication d'explosifs, planifier et commettre des actes terroristes, recruter des personnels et obtenir des financements, et en même temps, de favoriser la création d'une synergie dans le combat contre le cyberterrorisme, une tâche commune qui incombe à tous et nécessite le sens de responsabilité et l'esprit de coopération de tous.

### **III. Opérations de maintien de la paix de l'ONU**

Les opérations de maintien de la paix constituent un moyen important pour l'ONU de préserver la paix et la sécurité internationales. La Chine soutient l'accomplissement des mandats des opérations de maintien de la paix dans le respect des trois principes définis par Dag Hammarskjöld que sont « le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat ». Dans le même temps, la Chine soutient les efforts d'adaptation et d'innovation ainsi qu'une réforme raisonnable et nécessaire de ces opérations pour qu'elles répondent mieux aux exigences de notre temps. Elle salue l'examen de ces opérations effectué l'année dernière à l'initiative du Secrétaire général, et soutient la mise en œuvre progressive des recommandations du rapport du Secrétaire général sur la base d'un large consensus des États membres.

La Chine apporte depuis toujours un soutien ferme et une participation active aux opérations onusiennes de maintien de la paix. Premier contributeur de contingents et deuxième contributeur financier à ces opérations parmi les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, elle a jusqu'ici envoyé au total plus de 30 000 Casques bleus dont 2 600 sont actuellement en mission dans dix opérations. Lors des Sommets marquant le 70<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies en septembre dernier, le Président chinois Xi Jinping a annoncé une série de mesures importantes pour soutenir les opérations onusiennes de maintien de la paix. Ces mesures sont actuellement en train d'être mises en œuvre dans d'heureuses conditions. La Chine travaillera consciencieusement à la concrétisation de ses engagements et des mesures annoncées et continuera à participer activement et de manière approfondie aux opérations onusiennes pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.



#### **IV. Sécurité de l'information et cybersécurité**

Le cyberspace est un espace commun de l'humanité. L'avenir du cyberspace doit être pris en main par l'ensemble des pays du monde. Les différents pays doivent renforcer la concertation, élargir le terrain d'entente et approfondir la coopération afin de bâtir ensemble une communauté de destin dans le cyberspace.

La Chine est d'avis qu'il faut s'assurer que les technologies d'information et de communication soient mises au service du développement socio-économique et de la paix et de la stabilité internationales, et qu'il convient d'adopter un concept de sécurité commune et de s'opposer aux écoutes, aux attaques et à la course aux armements dans le cyberspace. Il faut respecter le droit de chaque pays de choisir librement sa voie de développement, son mode de gestion et sa politique publique concernant Internet et de participer sur un pied d'égalité à la gouvernance internationale du cyberspace, et combattre la cyberhégémonie et l'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui par le biais d'Internet. Il convient d'adopter un concept de bénéfice mutuel et de gagnant-gagnant pour accroître l'aide aux pays en développement et combler le fossé numérique. La communauté internationale doit renforcer, sur la base du respect mutuel et de la confiance réciproque, le dialogue et la coopération et élaborer, dans le cadre de l'ONU, des règles internationales généralement acceptées, afin de construire ensemble un cyberspace où règnent la paix, la sécurité, l'ouverture et la coopération et de bâtir un système de cybergouvernance mondiale multilatérale, démocratique et transparente.

#### **V. Question des réfugiés et des migrations**

À l'heure actuelle où le nombre des réfugiés et des déplacés atteint un record historique et que les flux migratoires ne cessent de s'accroître, il est plus que jamais urgent de renforcer la gestion de la question des réfugiés et des migrations.

La Chine préconise une approche intégrée dans la gestion de la question des réfugiés, pour à la fois augmenter l'aide humanitaire aux réfugiés afin de garantir leur survie et leur sécurité et veiller à éradiquer les racines du problème que sont la guerre, les conflits armés, la pauvreté et le développement déséquilibré.

La Chine estime que les différents pays doivent, selon les principes du respect mutuel, de l'égalité et du bénéfice réciproque, renforcer leur coopération dans les domaines tels que la facilitation de la circulation de



personnes, la protection des droits et intérêts légitimes des migrants et la lutte contre l'immigration illégale et le trafic d'êtres humains, afin d'assurer ensemble une circulation saine et en bon ordre de personnes.

## **VI. Dossiers d'actualité régionaux**

### **1. Situation dans la Péninsule coréenne**

La Chine est fermement attachée à la réalisation de la dénucléarisation de la Péninsule coréenne, à la préservation de la paix et de la stabilité dans la Péninsule et au règlement des questions par le dialogue et les consultations. Le dialogue et les consultations représentent la seule voie valable pour résoudre les questions de la Péninsule, et les pourparlers à six constituent une plateforme réaliste et efficace pour régler de manière équilibrée les préoccupations des uns et des autres et réaliser la dénucléarisation de la Péninsule. La Chine espère que les parties concernées s'abstiendront de tout propos ou acte susceptible d'attiser les tensions et créeront une atmosphère et des conditions favorables à l'instauration progressive de la confiance mutuelle et à la reprise du dialogue, en vue de relancer rapidement les pourparlers à six. La Chine plaide pour une application intégrale et complète de la résolution 2270 du Conseil de Sécurité.

Le règlement définitif des questions concernées de la Péninsule passe par une approche à la fois globale et ciblée. La Chine, en tenant pleinement compte des préoccupations des différentes parties et de la réalité de la Péninsule, a avancé une piste de négociations qui vise à promouvoir en parallèle la dénucléarisation de la Péninsule et le remplacement de l'accord d'armistice par un traité de paix. Nous espérons que les parties concernées pourront la considérer favorablement et sommes ouverts à toute idée ou proposition constructive à cet égard.

### **2. Afghanistan**

Souhaitant que la paix et la stabilité s'installent rapidement en Afghanistan, la Chine soutient le rôle primordial du gouvernement afghan dans la transition politique, économique et sécuritaire et la reconstruction de la paix et le développement du pays, appuie le processus de réconciliation « des Afghans et conduit par les Afghans » et reste convaincue que la réconciliation politique est la seule issue à la question de l'Afghanistan. La communauté internationale doit respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan et honorer effectivement ses engagements d'aide au développement socio-économique du pays.



### 3. Processus de paix au Moyen-Orient

La question de la Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. La Chine soutient la création par le peuple palestinien d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain sur la base des frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est comme capitale et une plus grande participation de la Palestine aux affaires internationales en tant qu'État. Les différentes parties concernées de la question du Moyen-Orient doivent trouver une solution appropriée à leurs différends par voie politique et diplomatique et sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du principe dit « la terre contre la paix », de l'« Initiative de paix arabe » et de la « Feuille de route » pour la paix au Moyen-Orient. La Chine soutient un rôle accru de l'ONU et de son Conseil de Sécurité dans la question du Moyen-Orient.

À l'heure actuelle, le conflit israélo-palestinien perdure, les négociations de paix sont dans l'impasse. La Chine y reste très attentive et en est profondément préoccupée. En janvier 2016, dans son discours au siège de la Ligue des États arabes, le Président chinois Xi Jinping a exposé, de manière complète, la position de principe de la Chine sur la question de la Palestine et appelé à redynamiser les négociations de paix sur le plan politique et à promouvoir la reconstruction sur le plan économique. Le Ministre chinois des Affaires étrangères Wang Yi a lancé l'initiative dite de « trois cessations et trois explorations ». L'absence prolongée d'une solution équitable et raisonnable à la question de la Palestine est à l'origine du conflit israélo-palestinien. Les parties concernées d'Israël et de la Palestine doivent faire des négociations de paix un choix stratégique inébranlable et montrer la bonne volonté les unes envers les autres.

Il faut également accorder de l'importance aux dossiers Syrie-Israël et Liban-Israël, composantes importantes du processus de paix au Moyen-Orient, et les faire avancer.

### 4. Iraq

La Chine soutient l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que les efforts du gouvernement iraquien pour préserver la stabilité dans le pays et lutter contre le terrorisme. Elle soutient et encourage les efforts des différentes factions iraqiennes visant à poursuivre le dialogue politique inclusif et à faire avancer le processus de réconciliation politique et de reconstruction économique. Elle continuera à fournir à l'Iraq des aides humanitaires.



## 5. Yémen

La Chine soutient le règlement politique de la question du Yémen par les différentes parties yéménites sur la base des instruments tels que les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU, l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre. Elle espère que les différentes forces yéménites pourront privilégier l'intérêt du pays et du peuple, parvenir rapidement, à travers les négociations, à une solution acceptable pour tous, et ouvrir le processus de transition politique et de reconstruction économique, afin de réaliser au plus tôt la stabilité et le développement du pays.

## 6. Syrie

Pour résoudre la crise syrienne, il faut s'attacher au règlement politique, au principe selon lequel l'avenir de la Syrie est décidé par son peuple, et au rôle de principal canal de médiation de l'ONU. La Chine exhorte les différentes parties syriennes à garder à l'esprit l'avenir du pays et le bien-être fondamental du peuple, à cesser les hostilités, à avancer dans le même sens et à trouver par voie de dialogue et de négociation une solution politique correspondant à la réalité du pays et tenant compte des préoccupations des différentes parties. La Chine appelle la communauté internationale à jouer ensemble un rôle actif et constructif en faveur du règlement politique de la question syrienne.

La Chine soutient l'adoption de mesures effectives pour apaiser la situation humanitaire en Syrie et continuera à accorder des aides humanitaires au peuple syrien, y compris aux réfugiés syriens hors du pays. Dans le même temps, les secours humanitaires doivent se faire dans le respect des principes directeurs des Nations Unies en la matière, et la question humanitaire ne doit pas être politisée. La communauté internationale se doit de combattre ensemble le terrorisme et d'éliminer le terreau des forces terroristes et extrémistes, dans le respect du droit international, de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays concerné.

## 7. Libye

La question libyenne ne peut se résoudre que si les différentes parties libyennes continuent à aplanir leurs divergences à travers le dialogue et à accélérer la reconstruction politique et économique du pays. La communauté internationale doit respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye et promouvoir de manière intégrée la réconciliation politique, la lutte contre le terrorisme et la reconstruction économique. Dans le même temps, il faut tenir pleinement compte des besoins de la Libye et des pays de la région en matière de sécurité et de développement,



afin de trouver ensemble une solution durable à la question libyenne.

## **8. Question nucléaire iranienne**

L'Accord global sur le nucléaire iranien contribue à la préservation du régime international de non-prolifération nucléaire et au maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Actuellement, l'accord est officiellement entré en application et le processus avance globalement dans d'heureuses conditions. Le chemin est tout de même long quant au suivi de l'application de l'accord. Les différentes parties doivent tenir scrupuleusement leurs engagements politiques, gérer adéquatement les divergences, écarter les perturbations extérieures et assumer leurs obligations de manière équilibrée, afin de promouvoir une application intégrale et complète de l'accord.

## **9. Darfour du Soudan**

La Chine salue les efforts déployés par le gouvernement soudanais visant à préserver la paix et la stabilité dans la région du Darfour, à faire avancer le processus politique et à favoriser le développement du Darfour. La communauté internationale, quant à elle, doit privilégier et valoriser pleinement le rôle essentiel du « mécanisme tripartite ONU-UA-gouvernement soudanais », exhorter les autres factions du Darfour à se joindre rapidement au processus de dialogue politique, en vue d'un règlement politique global de cette question. La communauté internationale est également appelée à aider le gouvernement soudanais à réaliser le développement au Darfour et à améliorer les conditions de vie de sa population, de sorte à régler les questions fondamentales qui sont à l'origine du conflit au Darfour.

## **10. Soudan du Sud**

La Chine espère sincèrement que les antagonistes au Soudan du Sud pourront, dans l'intérêt fondamental du pays et du peuple et dans l'intérêt général de la paix et de la stabilité dans la région, honorer effectivement l'engagement du cessez-le-feu, rétablir rapidement la stabilité, œuvrer à la réconciliation nationale et créer un environnement propice à la transition politique et à la reconstruction nationale. La communauté internationale doit continuer à appuyer les efforts de médiation des pays de la région et des organisations concernées, à œuvrer pour la paix et le dialogue, à soutenir la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans l'exécution de son mandat, à fournir des aides humanitaires en vue de l'apaisement de la situation au Soudan du Sud.



## **11. Burundi**

La Chine affirme son soutien aux efforts des différentes parties du Burundi visant à traiter adéquatement leurs divergences par voie de dialogue, aux solutions africaines aux problèmes africains, et au rôle directeur joué par la Communauté d'Afrique de l'Est dans la médiation au Burundi. La Chine estime que le consentement du pays hôte est un préalable primordial et un principe fondamental en ce qui concerne le déploiement des opérations de maintien de la paix, et aussi une garantie importante pour leur bon déroulement. La Chine entend œuvrer avec la communauté internationale pour le maintien de la dynamique en faveur de la paix et du développement en Afrique et dans la région des Grands Lacs.

## **12. Somalie**

Grâce aux efforts conjoints des différentes parties, des avancées notables ont été réalisées dans le processus de paix en Somalie, avec des élections présidentielles et législatives prévues pour septembre et octobre 2016. Dans le même temps, la Somalie demeure confrontée à de multiples défis sérieux pour réaliser la paix durable et la reconstruction du pays. La Chine soutient depuis toujours le processus de paix en Somalie et accompagne activement les efforts de reconstruction somaliens. En octobre 2014, la Chine a rouvert officiellement son ambassade en Somalie. Elle entend travailler ensemble avec la communauté internationale pour continuer à jouer un rôle constructif dans la réalisation de la paix durable et la reconstruction en Somalie.

## **13. Mali**

La Chine suit de très près la situation au Mali, et soutient fermement les efforts du Mali pour défendre sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale. Nous espérons que les parties maliennes continueront à renforcer le dialogue de paix et travailleront ensemble à une bonne mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Constante dans son soutien à la cause de la paix et du développement au Mali, la Chine a fourni des aides dans la mesure de ses moyens au Mali, à l'Union africaine et aux pays concernés de la région et des contingents à l'opération onusienne de maintien de la paix au Mali. La Chine appelle la communauté internationale à consacrer une plus grande attention et des ressources plus importantes au Mali, et entend continuer à travailler avec la communauté internationale et jouer son rôle pour promouvoir la réalisation de la paix au Mali et de la stabilité dans la région.

## **14. République démocratique du Congo**



La Chine soutient les efforts de dialogue déployés par les parties concernées de la République démocratique du Congo en gardant à l'esprit les intérêts fondamentaux du pays et de la nation pour régler leurs différends et préserver ensemble la paix et la stabilité chèrement acquises. La Chine entend œuvrer avec la communauté internationale et continuer à jouer un rôle constructif pour promouvoir la réalisation de la paix et du développement globaux dans la région des Grands Lacs.

### **15. République centrafricaine**

La Chine salue l'organisation réussie de l'élection présidentielle en République centrafricaine, permettant ainsi d'achever avec succès la période de transition. Elle soutient depuis toujours le processus de paix en République centrafricaine et entend travailler ensemble avec la communauté internationale pour aider le pays à réaliser au plus tôt la paix, la sécurité et le développement et à entrer dans une nouvelle ère de paix et de reconstruction.

### **16. Ukraine**

Fidèle à sa position objective et impartiale sur la question ukrainienne, la Chine estime essentiel de régler la crise ukrainienne par des moyens politiques sur la base de l'application consciencieuse des Accords de Minsk conclus le 12 février 2015. Les parties concernées sont appelées à ouvrir le dialogue, à gérer adéquatement leurs divergences et à rechercher une solution politique globale à la crise en s'appuyant sur l'équilibre des intérêts des différentes parties. La Chine soutient l'intensification des efforts de médiation par le mécanisme de coordination internationale concerné et entend continuer à jouer un rôle constructif pour un règlement politique de la crise ukrainienne.

### **17. Chypre**

La Chine soutient activement les négociations sur la question chypriote entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque, et salue les progrès encourageants enregistrés. Constante dans son soutien à une solution juste et équitable à la question chypriote sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, la Chine salue l'engagement de l'ONU et de la communauté internationale pour favoriser le règlement de cette question. La Chine est d'avis que toute solution doit être conforme aux intérêts des communautés chypriote grecque et chypriote turque, et espère que les deux parties saisiront les opportunités pour réduire progressivement leurs divergences par voie de négociation et parvenir à une solution pacifique mutuellement acceptable.



## VII. Développement

### 1. Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) a tracé les perspectives du développement des différents pays et de la coopération internationale pour le développement durant les 15 prochaines années. Les actions nationales pour la mise en œuvre du Programme 2030 doivent se baser sur les réalités nationales, favoriser des synergies avec les stratégies de développement national, avancer de manière équilibrée sur trois fronts : économique, social et environnemental, donner la priorité à l'amélioration du bien-être de la population et favoriser la croissance inclusive et le progrès social. La communauté internationale, quant à elle, doit s'employer à optimiser le partenariat pour le développement, s'attacher au principe des « responsabilités communes mais différenciées », s'en tenir au canal principal que représente la coopération Nord-Sud tout en continuant à approfondir la coopération Sud-Sud et la coopération tripartite, et soutenir fermement le rôle de coordinateur des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme 2030.

La Chine est déjà à l'œuvre pour mettre pleinement en application le Programme 2030. Elle publiera le *Plan national pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* en vue de partager les concepts et les expériences de développement chinois. L'élaboration par le G20, sous la présidence chinoise, du *Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* donnera une forte impulsion à l'application du Programme 2030 à l'échelle mondiale.

### 2. Changement climatique

La Chine se félicite de la conclusion de l'*Accord de Paris* fin 2015 à la 21<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21). Fidèle aux principes des « responsabilités communes mais différenciées », de l'équité et des capacités respectives, la Chine restera en concertation et en coopération étroites avec les différentes parties pour promouvoir ensemble l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de l'*Accord de Paris*, faire avancer la négociation post-COP21 et faire progresser la lutte internationale contre le changement climatique.

La Chine appelle les pays développés à mettre à profit les plateformes comme le Fonds vert pour le climat, à élaborer une feuille de route concrète afin d'honorer leur engagement de dégager 100 milliards de dollars américains par an d'ici à 2020 et à fournir un soutien financier plus important aux pays en



développement après 2020. La Chine demeure engagée pour promouvoir la coopération Sud-Sud en matière de changement climatique et fournir, dans la mesure du possible, des aides et soutiens aux autres pays en développement dans les domaines de l'adaptation, du renforcement des capacités et autres.

### **3. Sécurité alimentaire**

La sécurité alimentaire est fondamentale pour la survie de l'humanité. L'élimination de la faim et la réalisation de la sécurité alimentaire nécessitent des efforts ardues de tous les pays. Le développement alimentaire et agricole doit être inscrit au cœur des priorités de chaque pays dans le but d'assurer l'augmentation des investissements dans l'agriculture, l'accroissement de la production alimentaire et la modernisation agricole. La communauté internationale doit œuvrer pour mettre en place un ordre commercial agricole qui soit équitable, rationnel, durable et stable, réduire les mesures protectionnistes, juguler les spéculations excessives et assurer l'atteinte des objectifs du secteur alimentaire et agricole définis par le Programme 2030. La Chine attache une haute importance au développement agricole et rural durable et s'appuie depuis toujours sur ses propres forces pour satisfaire ses besoins en alimentation. Elle entend travailler ensemble avec les autres pays pour l'avènement d'un monde faim zéro.

### **4. Financement du développement**

Le financement du développement est une garantie solide pour la promotion de la coopération internationale pour le développement et la mise en œuvre du Programme 2030. La communauté internationale doit regarder en face l'insuffisance chronique du financement du développement mondial, prendre des actions concrètes, créer une économie mondiale ouverte, promouvoir la libéralisation et la facilitation du commerce et des investissements au niveau international et aider les pays en développement à mieux s'intégrer aux chaînes industrielle et de valeur mondiales, à réaliser la croissance et à améliorer le bien-être de la population. Tous les pays ont à mettre en œuvre scrupuleusement le *Programme d'action d'Addis-Abeba*. Les pays développés doivent honorer effectivement leur engagement en matière d'aide publique au développement et fournir des assistances aux pays en développement dans les domaines du financement, des technologies et du renforcement des capacités. La Chine continuera à prendre une part active à la coopération Sud-Sud et à travailler à une bonne mise en œuvre des mesures concrètes concernant, entre autres, le Fonds d'aide à la coopération Sud-Sud, le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement et l'allègement de dettes de pays en développement afin de promouvoir le développement partagé de tous les pays.



## VIII. Contrôle des armements, désarmement et non-prolifération

### 1. Question nucléaire

La Chine plaide toujours activement pour l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Elle poursuit fermement une stratégie nucléaire d'autodéfense, observe fidèlement son engagement de ne jamais utiliser en premier les armes nucléaires à aucun moment et en aucune circonstance ainsi que son engagement inconditionnel de ne pas employer ni menacer d'employer les armes nucléaires contre les pays et régions sans armes nucléaires.

Elle estime qu'il faut faire de la sécurité universelle un objectif fondamental, préserver l'autorité et l'efficacité des mécanismes multilatéraux existants tels que la Conférence du Désarmement de Genève, s'en tenir aux principes de progrès équilibrés et de consensus, et assurer une participation large et équitable de tous les pays.

Le *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (TNP), composante importante du système de sécurité international d'après-guerre et pierre angulaire du système international de non-prolifération nucléaire, a apporté une contribution de poids à la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. La Chine espère que les différentes parties pourront préserver et renforcer ensemble l'universalité, l'autorité et l'efficacité du TNP, et faire avancer de manière équilibrée le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire afin d'approfondir davantage la gouvernance mondiale dans le domaine nucléaire. Elle appelle les États non parties au TNP à y adhérer rapidement et sans conditions en tant que pays non dotés d'armes nucléaires et à s'engager à détruire complètement leurs armes nucléaires.

Cette année marque le 20<sup>e</sup> anniversaire de la conclusion et de l'ouverture à la signature du *Traité d'interdiction complète des essais nucléaires* (TICE). La Chine, l'un des premiers pays signataires du TICE, en défend toujours fermement les buts et objectifs, observe fidèlement son engagement en matière de moratoire sur les essais nucléaires et soutient les résolutions pertinentes adoptées par les différentes sessions de l'Assemblée générale de l'ONU. Elle participe de manière approfondie aux activités de la Commission préparatoire de l'Organisation du TICE et fait avancer à pas assuré le processus préparatoire sur son sol en vue de l'application du TICE. Elle entend œuvrer ensemble avec la communauté internationale pour une entrée en vigueur rapide du TICE.

La Chine estime fermement que la Conférence du Désarmement de



Genève est la seule enceinte appropriée pour négocier un « traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires » (TIPMF). Elle soutient la Conférence du Désarmement dans ses efforts pour parvenir à un plan de travail global et équilibré, afin de démarrer des activités de fond comme la négociation d'un TIPMF non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable conformément au Rapport Shannon (CD/1299) et au mandat y figurant.

La Chine respecte et soutient depuis toujours les pays des régions concernées dans leurs efforts visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires ou d'armes de destruction massive selon les réalités régionales et sur la base des consultations et des accords volontaires.

Très attachée à la sécurité nucléaire, la Chine a participé activement à tous les quatre sommets sur la sécurité nucléaire. Elle soutient le rôle clé de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le système international de sécurité nucléaire. Au troisième Sommet sur la sécurité nucléaire tenu en 2014, le Président chinois Xi Jinping a avancé pour la première fois une conception de la sécurité nucléaire rationnelle, coordonnée et équilibrée et préconisé l'instauration d'un système international de sécurité nucléaire fondé sur l'équité, la coopération et le gagnant-gagnant. Au quatrième Sommet de cette année, il a formulé des idées et initiatives sur le renforcement du système international de sécurité nucléaire et la promotion de la coopération internationale en la matière. Guidée par ces idées et initiatives, la Chine travaillera ensemble avec la communauté internationale pour contribuer à une plus grande sécurité nucléaire dans le monde.

La sécurité est un préalable vital à l'utilisation de l'énergie nucléaire. La Chine soutient les efforts de la communauté internationale pour adopter des mesures effectives en vue du renforcement de la sécurité de l'énergie nucléaire et favoriser activement une coopération en son sein afin de promouvoir un développement sain et durable de l'énergie nucléaire.

## **2. Armes biologiques et chimiques**

La Chine se prononce pour le renforcement continu de l'efficacité, de l'autorité et de l'universalité de la *Convention sur les armes chimiques* (CAC) et de la *Convention sur les armes biologiques* (CAB). Elle regrette que des pays détenteurs d'armes chimiques et ceux ayant abandonné des armes chimiques sur le territoire d'un autre État n'aient pas achevé la destruction de leurs armes chimiques dans les délais fixés par la CAC. Elle exhorte les pays concernés à s'investir davantage conformément aux résolutions pertinentes de la Conférence des États parties et du Conseil exécutif pour achever rapidement la destruction



selon le calendrier prévu par les résolutions et les plans de destruction pertinents. Le processus de destruction, y compris la destruction des armes chimiques abandonnées, doit être surveillé de manière effective par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. La Chine soutient fermement la destruction des armes chimiques syriennes dans le cadre de la CAC et y apporte une contribution importante. Elle entend travailler ensemble avec les autres États parties à la CAB pour faire aboutir la huitième Conférence d'examen de la Convention à des résultats encourageants et continuer à appuyer le rôle important joué par la CAB dans les domaines tels que l'élimination des menaces des armes biologiques, la non-prolifération des armes biologiques et l'utilisation pacifique des sciences et technologies biologiques.

### **3. Non-prolifération**

La Chine s'oppose fermement à la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs. Pour atteindre les objectifs de la non-prolifération, les pays du monde doivent œuvrer pour créer un environnement sécuritaire international et régional où priment la confiance mutuelle et la coopération pour éliminer les motivations de la prolifération des ADM, veiller à régler les problèmes de la prolifération par voies politique et diplomatique, sauvegarder et renforcer effectivement le système international de non-prolifération, traiter de manière équilibrée les rapports entre la non-prolifération et l'utilisation pacifique et rejeter la pratique « deux poids, deux mesures ». La Chine est prête à renforcer les échanges et la coopération avec les différentes parties concernées pour promouvoir ensemble le processus international de non-prolifération.

### **4. Sécurité dans l'espace extra-atmosphérique**

La Chine préconise depuis toujours l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et s'oppose à la militarisation de l'espace et à la course aux armements dans l'espace. Elle estime nécessaire pour la communauté internationale de négocier et d'élaborer au plus tôt un nouveau traité international pour éliminer à la racine les menaces de sécurité extra-atmosphériques. Pour ce faire, la Chine et la Russie ont soumis conjointement, en février 2008, à la Conférence du Désarmement un projet de traité sur la prévention du placement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, et y ont apporté, en juin 2014, des modifications selon les avis et propositions des différentes parties, avant de soumettre, en septembre 2015, des documents de travail à la Conférence du Désarmement en réponse aux questions posées par certains pays. La Conférence du Désarmement est appelée à négocier au plus tôt un traité sur le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique sur la base du



projet sino-russe. La Chine préconise les principes d'« inclusivité » et de « complémentarité » pour faire avancer le processus de prévention de la course aux armements dans l'espace et celui des « mesures de transparence et de confiance ».

## **IX. Droits de l'homme**

Que le peuple jouisse des droits de l'homme, cela constitue un objectif commun de toute l'humanité. Il faut promouvoir selon les réalités nationales et les besoins du peuple la cause des droits de l'homme, composante importante du développement socio-économique d'un pays. Il n'existe pas dans le monde de voie universelle pour le développement des droits de l'homme.

Cette année marque le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* des Nations Unies, et le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la *Déclaration sur le droit au développement*. La communauté internationale doit accorder la même importance aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels, et s'investir davantage dans le domaine du droit au développement auquel sont très attachés les pays en développement.

Il y a toujours des améliorations à faire en ce qui concerne les droits de l'homme. Les différents pays doivent engager un dialogue et une coopération constructifs sur la base de l'égalité et du respect mutuel, renforcer les échanges et l'inspiration mutuelle, régler adéquatement les différends et s'abstenir de politiser la question des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme et les autres organes onusiens spécialisés dans ce domaine ont à travailler de manière impartiale, objective et non sélective, afin de contribuer au développement sain de la cause internationale des droits de l'homme.

## **X. Finances de l'ONU**

Tous les États membres de l'ONU doivent remplir effectivement leurs obligations financières définies dans la *Charte des Nations Unies*, en s'acquittant ponctuellement, intégralement et inconditionnellement de leurs contributions et de leurs parts de contribution aux frais des opérations de maintien de la paix conformément au principe de la capacité de paiement défini par les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, pour soutenir l'Organisation dans l'accomplissement efficace de ses fonctions. L'ONU, quant à elle, doit améliorer la qualité de la gestion et l'efficacité de l'utilisation de ses ressources selon le principe dit « lier les ressources aux programmes », et renforcer la responsabilisation tout en tenant pleinement compte des



préoccupations et des demandes légitimes des pays en développement.

## **XI. État de droit aux niveaux national et international**

La réalisation de l'état de droit aux niveaux national et international représente une aspiration de tous les pays et de la communauté internationale. S'agissant du renforcement de la légalité nationale, chaque pays a le droit de choisir librement un système adapté à ses réalités nationales, et les pays aux systèmes légaux différents doivent se témoigner mutuellement respect et tolérance, s'inspirer les uns des autres et rechercher un développement commun. Le gouvernement chinois, ayant pour objectif de « construire un État de droit en Chine », travaillera à promouvoir sur tous les plans la gouvernance du pays selon la loi, pour que les lois soient faites dans un esprit scientifique, que l'application de la loi soit vigoureuse, que la justice soit équitable, et que la loi soit respectée par tous. En ce qui concerne le renforcement de l'état de droit au niveau international, il faut préserver l'autorité de la *Charte des Nations Unies*, observer strictement les principes du droit international universellement reconnus tels que l'égalité souveraine entre les États et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, assurer une application de bonne foi et non sélective du droit international, et s'abstenir de toute pratique « deux poids, deux mesures » et de recours abusif aux mécanismes et moyens de règlement des différends, afin de promouvoir la démocratisation des relations internationales et le respect du droit dans les relations internationales.

## **XII. Cour pénale internationale**

La Chine soutient les efforts de la communauté internationale visant à punir les crimes graves ayant une portée internationale et à favoriser la paix et la justice dans le monde. La Cour doit, conformément à ses buts de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de préserver le bien-être de l'humanité toute entière, travailler en coordination et coopération avec d'autres mécanismes internationaux et se garder de perturber les processus de paix concernés. La Chine espère que la Cour s'en tiendra strictement à son principe de complémentarité, respectera effectivement la souveraineté judiciaire nationale et exercera ses fonctions en vertu du droit et avec prudence afin de gagner largement la confiance et le respect de la communauté internationale par son objectivité et son impartialité.